

MAIRIE DE BEAULIEU SUR DORDOGNE (Corrèze)

Séance du Conseil Municipal du 14 septembre 2016

L'an deux mille seize, le quatorze septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Beaulieu-Sur-Dordogne, convoqué le sept septembre deux mille seize s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique CAYRE, Maire.

Etaient présents : Dominique CAYRE – Ghislaine DUBOST – Jean-Pierre LARIBE – Yolande BELGACEM - Marie Gentil GOURAUD – Philippe ARNAUD – Michèle HUMBERT – Landry ROBERT – Thierry CAPRON – Sabrina CAREME – Sébastien SALLES

Absents excusés : Christian ANATOMARCHI - Francette NEYRAT

Procuration : Marinette BOUYX donne procuration à Dominique CAYRE
Yves LAVERGNE donne procuration à Sébastien SALLES

Secrétaire de séance : Ghislaine DUBOST

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 juillet 2016 :

Aucune remarque n'étant formulée, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

Communication d'une décision du maire :

Vu la proposition de remboursement de la franchise dans le cadre de l'indemnisation proposée par l'assurance de la commune (SMACL) concernant le sinistre du 28 juin 2015 (barrières de la commune endommagées par un véhicule).

Le Maire de Beaulieu-Sur-Dordogne, a accepté la proposition de règlement de l'assurance pour un montant de 300 € correspondant au règlement de la franchise qui n'avait pas lieu d'être déduite sur le remboursement initial.

Délibération

Adhésion à la FDEE 19

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Sud Corrèzien s'est retirée de la FDEE 19 et a restitué la compétence « électrification » aux communes.

Les communes peuvent ainsi adhérer directement à la FDEE 19 pour la compétence obligatoire relative à la distribution publique d'électricité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de demander l'adhésion de la commune à la FDEE19, ce qui implique obligatoirement de lui transférer la compétence relative à la distribution publique d'électricité,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- demande l'adhésion de la commune à la FDEE19, ce qui implique le transfert de la compétence relative à la distribution publique d'électricité.

Projets travaux – fin 2016 – année 2017

Monsieur le maire communique les informations relatives aux projets en cours d'étude :

Accessibilité école :

Il est proposé de rattacher ces travaux au dossier ADAP de la commune.

3 devis seront demandés.

Ces travaux sont indépendants du dossier travaux isolation école.

Autres travaux école :

- Chauffage : B.E. Brehaut va préparer la consultation et planifier les travaux d'installation du chauffage en 2017.

- Des demandes avaient été formulées à l'origine du projet (compte rendu de réunion de M JP MAS en date du 11 août 2014) :

Remplacement des luminaires des couloirs

Amélioration de l'acoustique des couloirs

Création d'un sanitaire PMR et si possible intervention sur les urinoirs qui ne sont plus étanches au niveau des raccordements d'évacuation

Intervention nécessaires pour remédier à la chute de quelques plaques du plafond du préau et un sol difficilement nettoyable ;

M BARRIERE, en relation avec les services techniques va établir un projet :

Il sera nécessaire de prioriser les travaux à réaliser en fonction des possibilités budgétaires.

La 1^{ère} priorité est la requalification des sanitaires.

La consultation des entreprises devra être faite selon la même procédure que les travaux d'isolation et le chauffage.

Logements mairie :

Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention au taux de 20 % du Département.

Toutefois le Département ne subventionne qu'un seul dossier par an.

La commune ne pourra être financée pour ce projet qu'en 2018 compte tenu du financement de la dernière tranche de réhabilitation de l'école en 2017.

Dans un premier temps, la commune peut réhabiliter le premier appartement. Toutefois, pour être autorisé à démarrer les travaux, le dossier de subvention devra être déposé (avec les diagnostics demandés par le Département pour être éligible).

Il sera nécessaire de déposer la demande de subvention dès que CRE aura pu préciser le projet.

Accessibilité mairie :

Vu la difficulté d'accès à la salle des mariages, et vu le rapport établi par l'ONF en ce qui concerne la dangerosité des platanes, le maire propose qu'un projet soit étudié avec l'architecte, en relation avec les services du SDAP, afin d'aménager l'espace devant la mairie en adéquation avec les normes « accessibilité ».

L'ADAP prévoit également la mise aux normes de certaines portes de la mairie.

Rappel projets accessibilité fin 2016 début 2017 :

- rampe accès école
- aménagement de la place de la mairie
- portes mairie
- vestiaire stade

Projets en cours d'étude concernant l'aménagement d'espaces publics :

Au stade :

Installation d'une barrière après le pont avec un portail autoporté de manière à laisser libre l'accès au camping. Cette barrière éviterait la circulation de véhicules à proximité de l'espace jeux.

Revêtement de la piste et installations pour les jeunes (basket, cages de foot, à voir)

Rue Léopold Marcou : réalisation d'une nouvelle caserne pour les pompiers, les travaux sont prévus pour 2018-2019.

Examen de la faisabilité pour la requalification des rues de Lattre de Tassigny et Léopold Marcou.

Réfection des revêtements des trottoirs au lotissement des Estruels

Réflexion à conduire :

- collecte des eaux de ruissellement rue Zimbazane,
- aménagement de la place du Monturuc
- aménagement de l'emplacement devant la Chapelle des Pénitents et accès (garde-corps),
- aménagement de la placette devant la salle Sévigné.

La reprise des grilles en bord de RD 940 est à prévoir.

Une estimation prévisionnelle pour la réalisation de chaque projet devra être établie pour permettre une priorisation en fonction des possibilités budgétaires.

Informations suite à la réunion du SIERB du 13 septembre :

Le responsable d'HUTOPIA, gestionnaire du camping de Beaulieu a rencontré le président du SIERB.

DG HOLIDAYS, gestionnaire du village de vacances par le biais d'une délégation de service public, a communiqué à l'ensemble des maires le rapport d'exploitation de l'année 2015

En ce qui concerne la réhabilitation de la piscine, plusieurs possibilités sont examinées :

- Un programme de colmatage permettrait l'ouverture de la piscine au public, pour la saison 2017.
- Fermeture de la piscine en 2017 pour permettre une requalification complète de l'équipement. Ce projet prévoit que la piscine serait couverte, avec création d'un espace balnéothérapie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 H 30.